

DÉLIBÉRATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ÉQUIPEMENT SPORTIF  
NOTRE DAME / SAINT VINCENT DE BOISSET

SÉANCE DU MERCREDI 07 AVRIL 2021

Convocation en date du 30 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept avril, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Saint-Vincent-de-Boisset, sous la présidence de Hervé DAVAL, Président.

MEMBRES	
EN EXERCICE	8
PRÉSENTS	8
VOTANTS	7



Étaient présents : Monsieur Hervé DAVAL, Président, Monsieur David DOZANCE, Vice-Président

Madame Jocelyne DURANTET, Messieurs Stéphane CANZANI et Morgan TALIFERT, titulaires représentant la commune de Notre Dame de Boisset

Madame Sophie VACHOT, Messieurs Eric FEUGERE et Patrick PEDRINI, titulaires représentant la commune de Saint-Vincent-de-Boisset

Pouvoir déposé en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

Secrétaire élue : Madame Sophie VACHOT

**DÉLIBÉRATION N° 2021-002 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

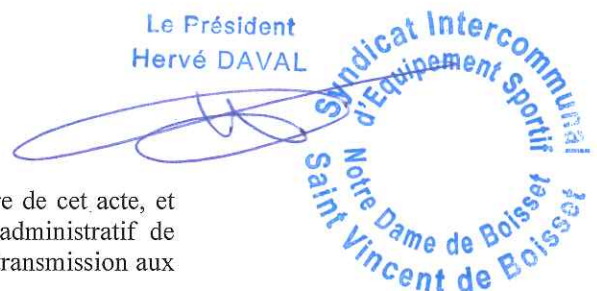
Monsieur David DOZANCE, vice-président, présente le compte administratif 2020, précisant qu'il est concordant avec le compte de gestion de Madame la Trésorière Principale de Roanne Municipale :

▪ Excédent de fonctionnement 2020	18 249,87 €
▪ Excédent de fonctionnement antérieur	1 922,90 €
<b>Excédent de fonctionnement net</b>	<b>20 172,77 €</b>
▪ Excédent d'investissement 2020	9 547,26 €
▪ Déficit d'investissement antérieur	- 15 070,35 €
<b>Déficit d'investissement net</b>	<b>- 5 523,09 €</b>

Ouï cet exposé, Monsieur le Président ayant quitté la salle, et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- approuve le compte administratif 2020.

Le Président  
Hervé DAVAL



Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.